

## COVID-19 : Lignes directrices à l'intention du grand public concernant l'achat de denrées alimentaires et de services de vente au détail essentiels

Les fournisseurs de services essentiels ont modifié leur mode de fonctionnement pour réduire les risques et empêcher la transmission de la COVID-19. Afin de contribuer à ce processus, il est important que le grand public adapte ses activités quotidiennes pour appuyer les efforts déployés dans la communauté.

Ce document fournit des conseils pour soutenir ces efforts :

- Un nombre restreint de clients est autorisé à l'intérieur des épiceries et des magasins d'alimentation au détail afin de garantir le respect d'une distance de sécurité physique de deux (2) mètres ou six (6) pieds.
- Le respect de cette distance physique s'applique également aux membres du personnel. Si vous devez approcher quelqu'un pour obtenir de l'aide, veuillez respecter les consignes concernant la distance physique.
- Pendant les courtes périodes où il est impossible de pratiquer la distanciation physique dans les lieux publics, le port d'un masque non médical est une façon de protéger les personnes qui vous entourent.
- Il n'a pas été prouvé que l'utilisation d'un masque non médical (p. ex. : masque fait de tissus) protège la personne qui le porte. Toutefois, porter un masque non médical ou se couvrir le visage d'une autre façon peut constituer une mesure de protection supplémentaire pour se protéger et protéger les gens qui nous entourent.
- Magasiner en famille ou avec d'autres membres du ménage expose inutilement le personnel et les membres de la collectivité à un risque accru. Dans la mesure du possible, **les achats doivent être effectués par une seule personne par ménage.** *Magasiner n'est pas une occasion de faire une sortie en famille. Veuillez vous abstenir de socialiser avec les autres et d'encombrer les allées.*
- Il est recommandé que le personnel se lave les mains à l'eau et au savon, ou avec un désinfectant pour les mains entre les clients. L'utilisation de gants peut procurer un faux sentiment de sécurité et augmenter le risque d'infection en cas de mauvaise utilisation. Par exemple, si les gants ont été contaminés pendant le service à un client, il y a un risque de transférer les contaminants au prochain client si les gants ne sont pas changés. Il est recommandé que les employeurs fournissent une formation sur l'utilisation d'équipement de protection individuelle.
- **PRENEZ** le temps de lire les affiches dans les magasins et de vous familiariser avec les politiques ou les changements qui ont été mis en place.
- Ne touchez que les articles que vous avez l'intention d'acheter.
- Certains établissements ont placé des flèches directionnelles dans les allées et des bandes de distanciation physique à titre de référence visuelle. Ces mesures sont mises en place pour réduire les possibilités de transmission et doivent être respectées. Le personnel peut rappeler verbalement de respecter ces mesures, le cas échéant.
- Certains magasins n'autorisent pas l'utilisation de sacs réutilisables pendant l'épidémie et nettoient peut-être les tapis des caisses entre les clients. Veuillez faire preuve de patience et de compréhension face aux changements et aux périodes d'attente prolongées. Toutes les mesures prises visent à protéger le public.

- Nous encourageons les paiements par carte de crédit ou sans contact plutôt qu'en espèces.
- Les clients qui ne se sentent pas bien, qui ont un rhume, une grippe ou des **symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 (fièvre, toux)** ne doivent pas entrer dans le magasin et doivent **RESTER À LA MAISON**, s'auto-isoler et appeler le 811 pour obtenir des conseils. Envisagez de recourir à un service de livraison à domicile, le cas échéant.
- Certains magasins proposent aux personnes âgées, aux clients ayant un handicap qui ont besoin d'aide ou aux clients dont le système immunitaire est affaibli de magasiner à une heure précise, avant le grand public. Ces horaires doivent être respectés et réservés à ces clients.
- Il n'y a **PAS** de pénurie de produits alimentaires ni de produits en papier dans les épicerie. Il n'est pas nécessaire de constituer des stocks. En fait, cela empêche les familles à faible revenu et d'autres groupes vulnérables d'avoir accès aux produits en cas de besoin. Veuillez n'acheter que ce dont vous avez besoin.
- Certains ménages achètent peut-être des denrées périssables en plus grande quantité pour limiter le nombre de visites à l'épicerie. Maintenir votre réfrigérateur à une température inférieure ou égale à 4 °C (40 °F) vous permettra de garantir la salubrité de vos aliments et de ralentir le taux de prolifération des bactéries, ce qui prolongera la durée de vie de vos denrées périssables. La température recommandée pour le congélateur est de -18 °C (0 °F) ou moins.

**On ne sait pas très bien quel rôle jouent les fruits, les légumes et les emballages alimentaires dans la transmission du virus à l'origine de la COVID-19. La recherche se poursuit pour en savoir plus sur le virus et la durée pendant laquelle celui-ci peut rester sur les surfaces. Si vous êtes préoccupé par une éventuelle contamination de vos produits alimentaires, vous pouvez prendre des mesures supplémentaires pour vous protéger :**

- Certaines personnes vont peut-être essayer les boîtes de conserve avec un désinfectant approuvé et jeter les emballages.
- Les fruits et légumes devraient être soigneusement lavés. (Si vous avez l'intention d'utiliser un détergent doux, assurez-vous qu'il est complètement et soigneusement rincé.)
- Lorsque vous avez fini de déballer les courses, lavez les tables, les comptoirs ou les autres surfaces sur lesquelles vous avez déposé vos sacs d'épicerie.
- Les sacs en tissu peuvent être lavés et les sacs en plastique réutilisables peuvent également être essuyés.
- Lavez-vous soigneusement les mains à l'eau et au savon après avoir suivi ces étapes.